



L'ADEME ET LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE FIXENT UN CADRE À LEUR ACTION COMMUNE

Partenaires depuis de nombreuses années, l'ADEME et le Ministère de l'Education Nationale viennent de signer un accord encadrant leurs actions communes en matière d'éducation à l'environnement.

De la création de filières énergétiques dans les études post-bac au soutien à l'élaboration de contenus dans les programmes, tour d'horizon des missions de l'ADEME pour aider les élèves et étudiants à comprendre le développement durable et à agir pour un quotidien plus responsable.

Donner aux professeurs les clés pour enseigner le développement durable

Les enseignants sont parmi les principaux acteurs de l'éducation au développement durable, l'ADEME travaille donc avec eux pour les former et les sensibiliser :

- Mise à disposition d'un pack ressources « <u>confort du cadre de vie et domotique</u> » : à destination des enseignants de la 5^{ème} à la 2^{nde}, il est constitué de fiches pédagogiques.
- Participation à l'élaboration des programmes des filières spécialisées en environnement, sur les plans technique et pédagogique
- Transmission des résultats d'études et expertises scientifiques à la communauté éducative

S'adresser directement aux étudiants pour accélérer leur apprentissage du développement durable

Le développement durable offre des perspectives de croissance qui vont nécessiter des qualifications et des compétences nouvelles pour les salariés. L'ADEME a travaillé à la formation de ces salariés de demain, en mettant en place la mention complémentaire « Energie renouvelable » dans les filières énergétiques, qui intègre un volet EnR dans les modules de formation des filières professionnelles post bac.

« Nous savons que les étudiants français devront maîtriser les questions environnementales pour être compétitifs sur le marché du travail, c'est la raison pour laquelle nous avons pris part à la conception du tronc commun Education au développement durable mis en place dès 2006, » précise Thérèse Giordano, coordinatrice Enseignement initial et supérieur à l'ADEME.

www.ademe.fr / Twitter : @ademe et @ecocitoyens

Depuis la rentrée 2010

Informer et sensibiliser tout au long de l'année

En plus des différentes actions menées sur le terrain, l'information et la sensibilisation continues de tous les publics sont indispensables. Pour y parvenir, l'ADEME a développé de nombreux guides et brochures on et offline pour les étudiants et les enseignants, tels que :

Pour les jeunes

- l'espace Métiers verts du site du magazine Phosphore
- le site ADEME dédié aux jeunes www.mtaterre.org

Pour les enseignants

- le kit pédagogique L'énergie moteur de nos sociétés
- le magazine du développement durable avec Le Web Pédagogique
- <u>la rubrique dédiée</u> au développement durable sur le site du Ministère de l'Education Nationale
- Les outils développés en lien avec le Centre National de Documentation Pédagogique (CNDP) et le réseau de diffusion des ressources pédagogiques, le SCEREN : livret de projets éducatifs à l'environnement, CD-ROMS « Les problématiques de l'énergie et de l'environnement » ou « Aléas et enjeux : éduquer pour prévenir les risques majeurs »
- majeurs »…

Et pour tous

- le hors série Terra Eco: 100 métiers d'avenir, trouver un emploi dans l'économie verte
- la rubrique dédiée sur le site de l'ADEME
- <u>le n°47 de la revue ADEME & Vous</u> « Eduquer les jeunes pour construire un monde durable »

Les directions régionales de l'ADEME au cœur du dispositif

Les directions régionales (DR) déclinent toute l'année sur le terrain la stratégie de l'ADEME en matière d'éducation au développement durable. De l'organisation de colloques locaux pour les enseignants au recensement des ressources pédagogiques, les DR sont aussi les partenaires du Ministère de l'Education Nationale.

La DR Basse-Normandie a ainsi été l'un des pionniers dans la mise en place d'un Centre de Ressources pédagogiques destiné aux enseignants, mais aussi aux collectivités, aux entreprises et aux associations. Dès 2006, un répertoire des outils régionaux (guides, brochures, ouvrages...) était ainsi mis à disposition de tous les partenaires pour fluidifier la transmission de l'information entre tous les acteurs et faciliter le passage à l'acte de chacun.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. www.ademe.fr

www.ademe.fr / Twitter : @ademe et @ecocitoyens